

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 septembre 2013

POINT III.2 :
Questions statutaires : statuts de l'Université de Bourgogne Franche-Comté :
méthode et calendrier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 19 pour, 2 contre, 1 refus de vote : le principe de la mise en place de la commission mixte Université de Bourgogne/Université de Franche-Comté et sa composition nominative :

- Monsieur Frédéric DEBEAUFORT (PR)
- Madame Anne GIROLLET (MCF)
- Monsieur Cédric CLERC (BIATSS)
- Monsieur Jean-Baptiste BACCON (Etudiant)

Dijon, le 25 septembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Méthode

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 26 septembre 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 26 septembre 2013

Méthode

- Nomination d'une commission mixte Université de Bourgogne / Université de Franche-Comté, chargée de travailler sur les statuts de l'UBFC.

- Composition de cette commission :
 - ▣ le Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne y désigne 4 représentants : 2 enseignants-chercheurs, 1 personnel BIATSS, 1 étudiant ;
 - ▣ le Conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté y désigne autant de représentants, selon les mêmes équilibres ;
 - ▣ la commission est pilotée par les deux vice-présidents chargés de l'UBFC, Annie Vinter (uB) et Charles Fortier (UFC).